Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **26 juin 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	5	10

Date de convocation le **20 juin 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Matthieu **FISCHER**

V_DEL_250626_19

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Rapport d'activité 2024

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Michel **ROCHER** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Fréderic **KIZILDAG** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

Mesdames, Messieurs,

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants sont tenues de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1 - Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2 - Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;

3 - Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

4 - Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

1 - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

2 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3 - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

4 - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Cette commission, présidée par le maire ou son représentant comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

Un état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année précédente est présenté au Conseil municipal chaque année.

Au cours de l'année 2024, la CCSPL s'est réunie le 13 juin 2024. Ses travaux ont notamment porté sur :

- le rapport d'activité de la CCSPL 2023 ;
- le rapport d'activité People & Baby 2023 ;
- le rapport d'activité de l'Atelier Léonard-de-Vinci Maison Médiathèque Maison de Quartier 2023 ;
- l'adoption du compte rendu de la séance du 29 novembre 2023.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de prendre acte du rapport d'activité 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux joint à la présente délibération.

Suffrages exprimés	**33**	
Vote(s) Pour	**33**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**, Thierry **ELIEN**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 26 juin 2025.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 06/07/2025
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Le secrétaire de séance

Matthieu FISCHER

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

MÉTROPOLE DE LYON

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

I- Les missions

En vertu de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) examine chaque année sur le rapport de son président :

1 - Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2 - Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;

3 - Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

4 - Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

1 - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

2 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3 - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

4 - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

II- La composition

La CCSPL, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le conseil municipal.

La composition de la CCSPL de la Ville a été arrêtée (hors président) par les délibérations V_DEL_201001_24 du 1er octobre 2020 et V_DEL_240711_13 du 11 juillet 2024 :

- cinq membres du conseil municipal titulaires et cinq membres suppléants ;

- quatre représentants d'associations locales.

COMPOSITION 2024	
Présidence : Madame la Maire ou son représentant (monsieur Stéphane GOMEZ par délégation)	
Membres du conseil municipal	**Représentants d'associations usagers et habitants**
Titulaires : Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Dehbia DJERBIB, Mathieu FISCHER, Ange VIDAL Suppléants : Thierry ELIEN, Fatma FARTAS, Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Eric BAGES LIMOGES, Christine BERTIN	Confédération Générale du Logement : M. SANGRIGOLI, Confédération Nationale du Logement : Mme LAGATI, ASP Cervelières- Sauveteurs : M. GODEAU de l'ASP, Centre Social et Culturel Jean et Joséphine Peyri : M. HASSANI

III- Les travaux de la commission en 2024

SEANCE DU 13 JUIN 2024	
ORDRE DU JOUR	**DECISION**
1. Adoption du compte rendu de la séance du 29 novembre 2023	Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.
2. Rapport d'activité de la CCSPL 2023	Aucune remarque n'a été faite sur ce rapport. Il a été adopté à l'unanimité.
3.Examen du rapport du délégataire People & Baby 2023	Ce rapport fait un état des lieux de l'année écoulée, selon le point de vue du délégataire, sur les éléments suivants : présentation de la structure (rappel de l'organisation de la structure), projet pédagogique, communication avec les parents et avec la Ville, ressources humaines, chiffres concernant l'activité, compte rendu technique, éléments financiers. Il a été précisé que l'année 2023 est la dernière année de plein exercice pour People and Baby puisque le conseil municipal a décidé de retenir la Maison Bleue comme nouvel exploitant de la crèche Marie Louise Saby à compter du 27 juillet 2024. A l'issu des débats, la CCSPL a rendu l'avis suivant : « La commission prend acte du rapport 2023 qui comprend plus de précisions que les années précédentes, et remercie la direction de la Petite Enfance pour le travail de suivi qui a été réalisé afin de permettre un bon accueil pour les enfants ».

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

	Le rapport a été adopté à l'unanimité.
4. Rapport d'activité Atelier Léonard-de-Vinci Médiathèque Maison de Quartier	Après la présentation du rapport, une demande de précision sur les tarifs a été formulée. Il a été précisé que le principe retenu est la gratuité pour les vaudais et que le conseil municipal a instauré des tarifs pour les extérieurs en mars 2024. Concernant les activités du centre social, la participation se fait en fonction du coefficient familial. A l'issu des débats, la CCSPL a rendu l'avis suivant : « L'année 2023 aura été une année de consolidations des actions initiées en 2022. La diversité des activités proposées et la forte augmentation de la fréquentation par des tiers est saluée ». Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

MÉTROPOLE DE LYON

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Séance du jeudi 13/06/2024 à 17h30
Adopté lors de la séance du 11 juin 2025

Monsieur Stéphane GOMEZ, président de la commission, indique que madame VIDAL l'a informé de son absence à la commission de ce jour et procède à l'appel.

Membres présents : Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANETTI, M.GODEAU, Patrice GUILLERMIN-DUMAS

Membres excusés : Matthieu FISCHER, Dehbia DJERBIB qui donne procuration à monsieur GOMEZ, Yvette JANIN, Ange VIDAL.

Administration : Sandrine DEMOULIN, Directrice générale adjointe, Elisabeth BOUCHARLAT, Directrice de la Petite Enfance, Olivier MORIN, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale, Christophe Grandjean, responsable administratif et financier du Pôle Développement social, Culture et Citoyenneté.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h45

Monsieur GOMEZ rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Compte rendu de la séance du 29 novembre 2023,

- Rapport d'activité de la CCSPL 2023,

- rapport d'activité People and Baby,

- rapport d'activité Atelier Leonard de Vinci.

Cela étant fait, l'examen des points à l'ordre du jour débute.

1. Rapport d'activité People and Baby 2023

Madame BOUCHARLAT présente le rapport d'activité 2023 qui a été remis à la Ville par People and Baby. Il est rappelé que ce rapport est rédigé par et sous la responsabilité du délégataire.

Monsieur GOMEZ précise que l'année 2023 est la dernière année de plein exercice pour People And baby puisque le conseil municipal a décidé de retenir La Maison Bleue comme nouvel exploitant de la crèche Marie-Louise Saby à compter du 27 juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

Monsieur GOMEZ propose à la commission de donner l'avis suivant sur le rapport :

« la Commissions prend acte du rapport d'activité 2023, qui comprend plus de précisions que les années précédentes, et remercie la direction de la petite enfance pour le travail de suivi qui a été réalisé afin de permettre un bon accueil pour les enfants.

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'avis est mis au vote.

POUR	5	Stéphane GOMEZ, Dehbia DJERBIB par procuration, Joëlle GIANETTI, M.GODEAU, Patrice GUILLERMIN-DUMAS
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

2. Compte rendu de la séance du 29 novembre 2023

Monsieur GOMEZ précise que le compte rendu a été communiqué en début d'année à l'ensemble des membres de la CCSPL et qu'il n'a reçu aucune demande de modification.

Monsieur GOMEZ demande si ce compte rendu fait l'objet de remarques ou demandes de modifications.

Aucune remarque n'étant formulée, il est mis au vote.

POUR	5	Stéphane GOMEZ, Dehbia DJERBIB par procuration, Joëlle GIANETTI, M.GODEAU, Patrice GUILLERMIN-DUMAS
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité de la CCSPL 2023

Après avoir réalisé une présentation du rapport, monsieur GOMEZ demande si il fait l'objet de remarques ou demandes de modifications.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le rapport est mis au vote.

POUR	5	Stéphane GOMEZ, Dehbia DJERBIB par procuration, Joëlle GIANETTI, M.GODEAU, Patrice GUILLERMIN-DUMAS
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

Le rapport d'activité de la CCSPL 2023 est adopté à l'unanimité.

4. Rapport d'activité de l'Atelier Leonard de Vinci 2023

Madame DEMOULIN présente le rapport d'activité 2023.

Monsieur GUILLERMIN-DUMAS sollicite des précisions sur les tarifs

Madame DEMOULIN précise que le principe retenu est la gratuité pour les vaudais et que le conseil municipal a instauré des tarifs pour les extérieurs en mars 2024

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250626-V_DEL_250626_19-DE

Pour les activités du centre social, la participation se fait en fonction du coefficient familial l'idée étant de faire participer chacun pour ne pas être dans une simple consommation des activités

Monsieur GOMEZ propose à la commission de donner l'avis suivant sur le rapport :

« L'année 2023 aura été une année de de consolidations des actions initiées en 2022. La diversité des activités proposée et la forte augmentation de la fréquentation par des tiers est saluée »

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'avis est mis au vote.

POUR	5	Stéphane GOMEZ, Dehbia DJERBIB par procuration, Joëlle GIANETTI, M.GODEAU, Patrice GUILLERMIN-DUMAS
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55